

**Séance publique du 27 novembre 2000**

**Délibération n° 2000-5990**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Tassin la Demi Lune

objet : **Acquisition d'une propriété située 96, avenue Charles de Gaulle et appartenant à M. Alain Desimone**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la restructuration du centre de Tassin la Demi Lune, comprenant l'îlot formé par les avenues de la République, Charles de Gaulle et Général Leclerc, la Communauté urbaine a déjà acquis deux propriétés et trois appartements.

En vue de la poursuite de la maîtrise foncière du secteur, la Communauté urbaine procède à l'acquisition d'une propriété située 96, avenue Charles de Gaulle à Tassin la Demi Lune et appartenant à monsieur Alain Desimone.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 216 mètres carrés, sur laquelle sont édifiés deux bâtiments d'un étage sur rez-de-chaussée, l'un à usage d'habitation, l'autre à usage d'habitation, de bureau et d'entrepôt.

Aux termes du compromis qui a été établi, monsieur Desimone céderait la propriété en cause au prix total de 1 800 000 F admis par les services fiscaux et comprenant une indemnité de 200 000 F pour le transfert de son activité de plâtrier-peintre ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le compromis qui lui est soumis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir et à déposer une demande de permis de démolir.

**3° - La dépense** résultant de cette acquisition sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2001 - compte 211 800 - fonction 824 - opération 363.

**4° - Les frais** d'actes notariés évalués à 24 500 F, seront à inscrire à l'exercice 2001.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

